



Refus de prise en charge

Par **mamounette180809**, le **23/08/2021** à **22:43**

Bonjour j ai contracté un crédit de rachat de crédit avec une assurance Afi esca a 100%.et cela fait un an que je suis en arrêt ils on ris un peu en charge et la je suis toujours en incapacité de travail et ils ont décidé d arrêté la prise en charge de mes échéances .

Par **Marck.ESP**, le **23/08/2021** à **23:00**

Bonsoir

Il est impossible de vous répondre sans connaître un minimum des conditions générales de votre contrat d'assurance de prêt.

La durée maximale d'indemnisation peut être par exemple de 12 mois pour un total de 24 sur l'ensemble de la durée du contrat .

Par **miyako**, le **24/08/2021** à **09:53**

Bonjour,

Lisez bien votre contrat les conditions de paiement et surtout la durée. Ce genre de contrats ont tous une durée limitée dans le temps pour les indemnisations. Les assurances n'assurent jamais avec des indemnisations illimitées dans le temps.

Cordialement